

**SESSION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE**

*Réunion du 06 Avril 2018*  
*Convocation du 30 Mars 2018*  
*Affichage le 30 Mars 2018*

**Membres en exercice : 26**

**Membres présents : 20**

**Ayant participé à la délibération : 23**

*Le six avril deux mil dix-huit à vingt heures trente minutes, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence de Monsieur GEYELIN Guy, Maire.*

*Présents : M. Guy GEYELIN, Mme Dany LEDOUX, M. Pascal OUIN, M. Joël LEHODEY, Mme Thais MAURY, M. Alain HUBERT, M. Pierre GUICHEMERRE, Mmes Michelle GUIBLE, Annabelle COQUIERE, Mr Jacques LACOLLEY, M. Dominique MAIRESSE, Mme Josette BADIN, Mr Patrick LEBOUTEILLER, Mr Sébastien PERIER, Cécile CAPT, Mme Sylvie CROCI, Mrs Lionel MINGUET, Sébastien BELHAIRE, Mr Frédéric MONSALLIER, Mr Laurent DESLANDES.*

*Absents excusés : Mme Dorothee LECLUZE qui donne procuration à Mme Thais MAURY.  
Mr Daniel LELIEVRE qui donne procuration à Mme Cécile CAPT.  
Mr Joël CRAHE qui donne procuration à Guy GEYELIN.  
Mme Adeline RENIMEL.  
Mme Christelle GAUCHER.  
Mme Isabelle LELOUP.*

*Secrétaire de séance : Monsieur Laurent DESLANDES.*

---

Le compte-rendu de la session du 23 mars 2018 est adopté à l'unanimité.

M. GEYELIN demande à l'assemblée l'ajout de trois points à l'ordre du jour :

- Modification du contrat de location de l'ancien local technique avec l'amicale des sapeurs-pompier.
- Installations classées demande d'enregistrement Gaec de la Bauquière. Commune de Guehebert.
- Fonds de solidarité pour le logement 2018.Cotisation FAJ (Fonds d'aide aux jeunes) 2018.

L'assemblée émet un avis favorable.

**06-04-2018/01 REMPLACEMENT DE LA COUVERTURE SUR LE PREAU ET SANITAIRES MAIRIE DE HYENVILLE**

Trois devis sont présentés à l'assemblée concernant la dépose de la couverture fibrociment et la pose de bac acier isotherme sur le préau et sanitaires de la Mairie de Hyenville, à savoir :

- Prunier couverture d'un montant de 17 036.30 € TTC.

- Bruno Bonhomme d'un montant de 13 896.46 € TTC.
- EURL LM Couverture d'un montant de 13 718.82 € TTC.

Le Conseil Municipal, après réflexion, délibère et à la majorité (3 abstentions : P.OUIN, L.MINGUET, C.CAPT) décide de retenir le devis de EURL LM Couverture.

**06-04-2018/02 EFFACEMENT DES RESEAUX ELECTRIQUES ET TELEPHONIQUES RUE DE LA GIRARDIERE, LA GIRARDIERE DE HAUT ET RUE DE LA BATAILLE – HYENVILLE. APS 255025**

Monsieur le Maire présente aux Membres du conseil municipal les estimations pour l'effacement des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunications « Rue de la Girardièrre, la Girardièrre de Haut et Rue de la Bataille – HYENVILLE ».

Le Syndicat départemental d'Energies de la Manche propose d'assurer la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage de ces travaux. Suite à l'estimation, le coût total prévisionnel de ce projet est de 180 400 € HT.

Conformément au barème du SDEM, la participation de la commune de QUETTREVILLE SUR SIENNE s'élève à environ 48 800 €

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Décide la réalisation de l'effacement des réseaux « Rue de la Girardièrre, la Girardièrre de Haut et Rue de la Bataille – HENVILLE »,
- Demande au SDEM que les travaux soient achevés pour le mois de Décembre 2018,
- Accepte une participation de la commune de 48 800 €,
- S'engage à porter les sommes nécessaires à l'ensemble du projet au budget communal,
- S'engage à rembourser les frais engagés par le SDEM si aucune suite n'est donnée au projet,
- Donne pouvoir à leur Maire pour signer toutes les pièces relatives au règlement des dépenses.

**06-04-2018/03 REHABILITATION DES EAUX PLUVIALES RUE DE LA GIRARDIERE**

Madame LEDOUX prend la parole et présente deux devis concernant la réhabilitation des eaux pluviales de la rue de la Girardièrre, à savoir :

- Devis de TP LEVILLAIN d'un montant de 16 951.20 €uros TTC.
- Devis LEHODEY TP d'un montant de 17 650.20 €uros TTC.

Après réflexion, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, décide de retenir le devis TP LEVILLAIN.

**06-04-2018/04 MUTUALISATION DE LA GESTION DES CIMETIERES DE QUETTREVILLE SUR SIENNE ET HYENVILLE. PROPOSITION DE GESCIME.**

« Madame LEDOUX présente au conseil municipal une proposition de la société Gescime (prestataire actuel du cimetière de Quettreville) concernant la mutualisation de la gestion des cimetières de Quettreville sur Sienne et Hyenville pour un montant de 3262.80 €uros. Une maintenance annuelle du logiciel s'élèverait à la somme de 682.80 € pour l'ensemble des 2 cimetières.

Après réflexion, le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, décide de retenir ce devis. »

Madame COQUIERE se demande s'il est opportun de conserver les frais de formation d'un montant de 375 €uros. Madame MAURY pense qu'il est raisonnable de les conserver par rapport à l'évolution du logiciel.

**06-04-2018/05 CONVENTION DE REALISATION D'UN POINT D'APPORTS VOLONTAIRES ENCASTRE. RUE DU VAL – HYENVILLE**

Madame LEDOUX fait part au conseil municipal que le Syndicat de la Perrelle propose une convention de réalisation d'un point d'apports volontaires encastré qui sera installé rue du val à Hyenville.

Le montant de cette opération s'élève à la somme de 2490 € TTC.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité:

- décide d'accepter cette convention.
- Charge Monsieur le Maire à signer cette convention et à régler la dépense.

**06-04-2018/06 AMENAGEMENT DU CHEMIN RURAL DU VAL (Chemin casse-cou) HYENVILLE**

Madame LEDOUX annonce à l'assemblée que le chemin rural du val présente de nombreux affaissements. Une proposition de TP LEHODEY est présentée concernant l'aménagement de ce chemin d'un montant de 2052 € TTC.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, décide de retenir ce devis.

**06-04-2018/07 ACHAT DE BACHES DE PAILLAGE AMENAGEMENT DE LA TRAVERSE DU BOURG, RUE CHARLES DE GAULLE, RUE DE LA LIBERATION ET RUE DE LA SIENNE**

Monsieur OUIN annonce aux membres du conseil municipal que la Commune a décidé de conserver dans les travaux de la 2<sup>ème</sup> tranche de la traverse, le lot fleurissement comprenant la fourniture de bâches ainsi que l'achat de fleurs. Deux propositions sont présentées pour l'achat et pose de bâches de paillage, à savoir :

- Devis IPE Environnement d'un montant de 1 920 € TTC.

- Devis SAS Jardins Vivants d'un montant de 1 872 € TTC

Après réflexion, le Conseil Municipal délibère et à la majorité (1 abstention S. BELHAIRE) décide de retenir le devis d'IPE Environnement.

**06-04-2018/20 ACHAT D'UNE CENTRALE VAPEUR. ENTRETIEN CANTINE SCOLAIRE ET SALLE DES FETES.**

Madame CAPT présente un devis de Logissain H.D.S d'Agneaux concernant l'achat d'une centrale vapeur pour l'entretien de la cantine scolaire ainsi que de la salle des fêtes. La proposition s'élève à la somme de 3 154.04 €uros TTC.

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité, décide de retenir ce devis.

**06-04-2018/08 ACHAT D'UN KIT MIGRATION LOGICIEL ET DE POSTES NUMERIQUES. SECRETARIAT DE MAIRIE**

« Un devis d'Espace Com est présenté concernant l'acquisition d'un kit migration logiciel et le changement de 5 téléphones pour le secrétariat de Mairie. Cette proposition s'élève à la somme de 2 995.00 € HT soit 3 594.00 € TTC.

Après réflexion, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité de retenir ce devis. »

Monsieur MAIRESSE s'interroge sur la pertinence d'un achat et si un système de location de matériels n'aurait pas été plus intéressant ? Monsieur DESLANDES lui répond que cela aurait eu un coût supérieur.

**06-04-2018/09 APPROBATION DE DEVIS SUITE AU VOTE DU BUDGET TRAVAUX SALLE DES FETES**

**Porte coupe-feu :**

Une proposition de la SARL Bâti-Permis est exposée au conseil pour un montant de 1716 € TTC. Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

Retient ce devis.

**Porte piétonne à 2 vantaux ouverture centrale :**

« Une proposition de thyssenkrupp ascenseurs est exposée au conseil pour un montant de 9 540 € TTC. Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

Retient ce devis. »

Monsieur MAIRESSE s'interroge : s'agit-il d'une porte anti effraction ? Monsieur OUIN lui répond favorablement.

**Travaux de plomberie toilettes personnes à mobilité réduite et évier encastré sous le bar :**

Un devis de Sébastien HORLON est proposé au conseil pour un montant de 3 622.28 € TTC. Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité :

Retient ce devis.

**06-04-2018/22 REALISATION D'UN EMPRUNT POUR ASSURER LE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION DU CLOCHER DE L'EGLISE.**

« **ARTICLE-1** : Monsieur le Maire de Quetteville sur Sienne est autorisé à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53),

un emprunt de : **136 000 Euros**  
dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **20 ans**.  
Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

**ARTICLE-2** : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **1,66 %** - Taux Fixe, en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives)

Le taux effectif global ressort à : **1,67055 %**

Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 1700,00 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 130€ seront déduits du déblocage de prêt.

**ARTICLE-3** : Le conseil municipal s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

**ARTICLE-4**: Le conseil municipal :

- autorise Monsieur le Maire à intervenir au nom de la commune de Quetteville sur Sienne à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.
- donne le cas échéant délégation à Mme Dany LEDOUX en sa qualité de Maire délégué pour suppléer Monsieur le Maire dans cette formalité. »

**06-04-2018/10 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

La commission Vie associative a étudié les demandes de subventions déposées par les associations et a décidé d'accorder les subventions comme suit :

ASSOCIATIONS	DECISION 2018
Club de l'amitié	250€
Amicale AC	200€
Société de chasse	250€
Société de pêche	400€
Comité des fêtes	850€
Gym volontaire	300€
Ecuries Belenos	70€
Les chantousd'la côte	500€
Bibliothèque pour tous	1000€
Amicale Hyenvilaise	200€
Etoile sportive H	150€
Anciens combattants H	110€
Club du 3 <sup>ème</sup> âge H	200€
Karibuni danse H	100€
Lire et faire lire dans la Manche	160€
Aide et partage	500€
Don du sang	150€
Les Amis du clocher	100€
Les fées placebo	500€
<b>TOTAL</b>	<b>5 990€</b>

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Approuve les décisions de la Commission Vie associative et autorise le paiement des subventions accordées.

#### **06-04-2018/11 TRANSFERT D'UN EMPRUNT A LA COMMUNAUTE COUTANCES MER ET BOCAGE**

Dans le cadre des transferts de compétences, un emprunt communal concernant les écoles serait repris par la Communauté Coutances Mer et Bocage pour un montant restant dû de 11 540.71 euros.

Le conseil municipal délibère et à la majorité, 2 abstentions (T.MAURY, D.LECLUZE),

- Emet un avis favorable à ce transfert,
- Charge Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de prêt entre la Communauté Coutances Mer et Bocage et l'établissement bancaire.

#### **06-04-2018/12 CONVENTION AVEC L'ETAT POUR LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

**Le Conseil Municipal,**

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Prenant en considération les points suivants :

- Le programme « **ACTES** » (Aide au **C**ontrôle de légalité dématérialisé) a pour objectif la modernisation du contrôle de légalité au moyen de la dématérialisation de la transmission (*télétransmission*) des actes entre les collectivités et la préfecture ou les sous-préfectures.
- La mise en place de la dématérialisation du contrôle de légalité est conditionnée par la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et la collectivité publique.

Il est à noter que cette convention ne peut être finalisée qu'après le choix du prestataire de service, c'est-à-dire le tiers de télétransmission homologué par le **M**inistère de l'**I**ntérieur et de l'**A**ménagement du **T**erritoire (MIAT). Cette convention établit les règles d'échanges entre la collectivité et les services de l'Etat.

**Les avantages pour la collectivité :**

- Accélération des échanges et retour quasi immédiat de l'accusé de réception ;
- Continuité de service ;
- Réduction des coûts liés à l'envoi des actes à la préfecture, et à l'impression des actes en plusieurs exemplaires ;
- Engagement dans la chaîne de dématérialisation proposée par l'Etat.

La télétransmission nécessite l'usage d'un **certificat électronique RGS\*\***.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

**Article unique : AUTORISE :**

- Monsieur le Maire à signer avec le représentant de l'Etat la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité ;
- à recourir à une plateforme de télétransmission ;
- à se doter de certificats électroniques RGS\*\* ;
- à répondre aux besoins de formation nécessaire le cas échéant ;
- à autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents permettant de mener à bien la réalisation de ce processus de dématérialisation.

#### **06-04-2018/13 CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL**

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

Décide de la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps complet à compter du 20 juin 2018. Ce dernier sera classé au 1<sup>er</sup> échelon du grade des adjoints technique avec rémunération aux indices suivants : IB 347 IM 325.

#### **06-04-2018/14 SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL A 5H/35H**

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité :

Décide la suppression du poste d'adjoint technique territorial à non complet : 5h/35 heures occupé précédemment par Madame Nathalie Quesnel.

#### **06-04-2018/15 PLAN DE FORMATION PERSONNEL COMMUNAL.**

Il est nécessaire, depuis la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté, de présenter le plan de formation au Conseil Municipal, afin de permettre aux élus de connaître les plans établis par l'autorité territoriale. De plus, le 13 mars 2018, le Comité Technique du CDG 50 a émis un avis favorable à la mise en œuvre du plan de formation 2018 de la collectivité.

NOM Prénom	FORMATION CNFPT
ALLART Karine	L'élaboration et la mise en œuvre du Plan de maîtrise sanitaire de son unité de restauration.
ALLART Karine	La prévention des troubles musculo-squelettiques pour les agents d'entretien des locaux et les atsem
ALLART Karine	La fiche technique, outil de gestion en restauration collective
MOUILLARD Frédéric	La lutte contre le gaspillage alimentaire en restauration collective.
MOUILLARD Frédéric	La qualité nutritionnelle et les menus en restauration scolaire
LEMONNIER Stéphanie	L'instruction des autorisations du droit des sols
CAMBERNON Céline	La gestion de la dette et de la Trésorerie.
CAMBERNON Céline	L'exécution administrative et financière des marchés publics
LAISNEY Virginie	La prise de poste dans un service état-civil.

#### **06-04-2018/23 EXONERATION SUR LE NON-BATI . TERRAINS LOTISSEMENT HYENVILLE**

Le Conseil Municipal, après réflexion, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer d'exonération sur le non-bâti concernant les terrains du lotissement de Hyenville.



**06-04-2018/16 MODIFICATION DU CONTRAT DE LOCATION DE L'ANCIEN LOCAL TECHNIQUE AVEC L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS**

Le Conseil Municipal :

- Décide de louer en l'état une partie de l'ancien local technique à l'Amicale des Sapeurs-Pompiers de Quettreville sur Sienne moyennant un loyer mensuel de 80 €uros,
- Décide de louer en l'état une deuxième partie de l'ancien local technique à Monsieur Stéphane POMMIER, domicilié « 9, rue de la Roseraie » moyennant un loyer mensuel de 70 €uros,
- Charge Monsieur le Maire d'établir les baux avec les intéressés.

Ces deux loyers étant payable à terme échu à compter du 16 avril 2018, seront révisable à chaque date anniversaire selon l'indice INSEE du coût de la construction (4ème trimestre 2017 : 1667).

**06-04-2018/17 INSTALLATIONS CLASSEES DEMANDE D'ENREGISTREMENT GAEC DE LA BAUQUIERE COMMUNE DE GUEHEBERT**

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier concernant la demande d'enregistrement présentée par le GAEC de la Bauquière, situé sur la Commune de Guéhébert concernant l'extension d'un élevage laitier et porcin :

- Emet à l'unanimité un avis favorable à cette demande d'enregistrement.

**06-04-2018/18 FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT 2018**

M.GEYELIN présente le FSL : C'est un dispositif piloté, entre autres, par le Conseil départemental qui vise à aider les personnes pour le paiement de leurs charges de logement ou pour un accompagnement. La contribution de la commune est de 0.60 € par habitant pour les communes de moins de 2000 habitants.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Décide de contribuer au FSL pour l'année 2018 moyennant une participation financière de 0.60 € x 1851 habitants soit 1 110.60 €uros.
- Autorise Monsieur le Maire à procéder au règlement.

**06-04-2018/19 COTISATION FAJ (FONDS D'AIDE AUX JEUNES) 2018**

M.GEYELIN présente le FAJ : C'est un dispositif piloté par le Conseil départemental qui vise à accompagner les jeunes en difficulté dans une démarche d'insertion sociale et/ou professionnelle. La contribution de la commune est de 0.23€ par habitant.

Le conseil municipal délibère et à l'unanimité,

- Décide d'adhérer au Fonds départemental d'Aide aux Jeunes pour l'année 2018 moyennant une participation financière de 0.23 € x 1851 habitants soit 425.73 €.

- Autorise M. le Maire à compléter le bulletin d'adhésion et à procéder au règlement.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **06-04-2018/20 REMBOURSEMENT DES ARRHEES LOCATION SALLE DES FETES (20 AU 23 AVRIL 2018)**

Le conseil municipal accepte le remboursement des arrhes versés pour la réservation de la salle des fêtes du 20 au 23 avril 2018. Un mandat sera établi auprès de l'association « Société de Chasse » de Muneville sur Mer.

#### **1. COMMUNE NOUVELLE**

Monsieur le Maire fait un point sur la poursuite du projet de Commune Nouvelle :

- La Commune de Guéhébert est favorable à cette fusion qui se porterait à 6 Communes. Par contre la Commune du Mesnil Aubert s'est retirée.
  - Une rencontre avec le Sous-Préfet est prévue le Jeudi 12 avril 2018.
  - La charte est établie. Le projet de territoire est en cours.
  - La réunion publique de la Commune de Trelly aura lieu le 7 avril 2018. Celle de Contrières le 14 avril 2018.
2. Madame CAPT demande à chaque élu de voir leur disponibilité afin d'organiser un pot de départ à notre cuisinière, Madame Renée SIMON partie en retraite au 01 avril 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits,  
Le Maire

Guy GEYELIN